



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE

Par arrêté n° 2018-205 en date du 26 octobre 2018, le Maire de la Commune de LA POSSONNIERE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de La Possonnière et précisé les objectifs de la modification envisagée.

Le projet est sans effet notable sur l'environnement.

L'enquête publique se déroulera durant 30 jours consécutifs, à compter du mardi 20 novembre 2018 à 9h00 et jusqu'au jeudi 20 décembre 2018 inclus, jusqu'à 12h30.

Monsieur Bernard LALOS, ingénieur principal des collectivités territoriales en retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Nantes, en vue de procéder à l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture de la mairie (le lundi matin de 9h00 à 12h30, mardi et mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h00 à 12h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00). Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune de La Possonnière à l'adresse suivante : www.la-possonniere.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir à la mairie de La Possonnière à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Projet de modification n° 1 du PLU, 31 rue de la Mairie 49170 LA POSSONNIERE ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@la-possonniere.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par courrier électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences mentionnées à l'article 5 du présent arrêté, seront consultables à la mairie de La Possonnière et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.la-possonniere.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de La Possonnière au cours de trois permanences, pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales aux jours, dates, heures et lieux suivants :

- **Le mardi 20 novembre 2018 de 15h00 à 18h00 ;**
- **Le vendredi 30 novembre 2018 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Le jeudi 20 décembre 2018 de 9h00 à 12h00.**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public et consultables, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de La Possonnière ainsi qu'à la Préfecture de Maine-et-Loire aux jours et heures habituelles d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.la-possonniere.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de La Possonnière éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Fait à LA POSSONNIERE, le 26 octobre 2018

**Le Maire,
Jacques GENEVOIS**

